

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mai 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 21 pour 30 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés

M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Déléguée du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

Mme Thérèse COROMPT à Mme Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

MM. Michel FOREST et Nicolas FAURE	Président et Président sortant de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc
M. Axel MARTICHE	Responsable du pôle Tourisme, Education, Culture et Coopération

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 20 MAI 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc à Pélussin. Elle accueille Michel Forest, nouveau Président de l'association des Amis du Parc et remercie Nicolas Faure pour sa participation aux réunions de Bureau et pour avoir fait revivre l'association des Amis du Parc. Elle souligne le dynamisme de cette association qui compte une quarantaine d'adhérents de tout le Pilat.

Nicolas Faure émet le souhait que le colloque sur le thème du Paysage qui n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière faute d'un nombre suffisant de participants puisse être organisé dans un futur proche. Il fait la proposition d'un évènement type Journée du Parc qui pourrait être co organisé tous les 2 ans sur un thème particulier (le paysage pourrait être le 1^{er}), à destination des élus du territoire.

Daniel Durr exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 22 AVRIL 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

Sandrine Gardet fait la synthèse des réunions qui se sont déroulées.

- Groupe de travail Agriculture durable (réunion du 23 mars 2015): ce groupe, composé uniquement d'élus, s'est réuni pour la première fois. Il s'agissait de faire une présentation de l'agriculture dans le Pilat.
- Groupe de travail Forêt (réunion du 8 avril 2015) : ce groupe, composé uniquement d'élus, s'est réuni pour la première fois. Il s'agissait de faire une présentation de la forêt et de la Charte forestière du Pilat.
- Groupe de travail Offre touristique (réunions du 21 avril 2015) : le projet de valorisation de la chartreuse de Sainte Croix en Jarez a été présenté. La convention de partenariat qui sera à passer avec la Maison du Tourisme a été discutée. Charles Zilliox souligne la nécessité d'arriver à une transparence totale dans le fonctionnement de la Maison du Tourisme afin que le mode de fonctionnement soit clair pour tous les partenaires.
- Groupe de travail Offre touristique (réunions du 11 mai 2015) : lors de cette réunion, un point d'avancement sur le pôle de pleine nature massif central Pilat a été fait. Le projet de Manifestation d'intérêt pour un pôle de nature Rhône Alpes, inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, a été discuté.

Charles Zilliox souligne la faible participation des élus dans ces instances et s'interroge sur la nécessité de revoir le mode de fonctionnement. Michel Bastien indique qu'il y avait plus de participants à la seconde réunion du groupe Offre touristique car un mail avait été adressé aux membres du groupe insistant sur l'importance des points inscrits à l'ordre du jour.

Daniel Durr revient sur les travaux portant sur la refonte de la stratégie de communication du Parc. Il souligne son importance, son caractère transversal, et le souhait que d'autres membres du Bureau participent à cette réflexion. La prochaine réunion de ce groupe de travail est calée au vendredi 12 juin 2015 à 18h00 à la Maison du Parc.

3 – ARTICULATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS FINANCIERS CONTRACTUALISES PAR LE PARC DU PILAT.

Peggy Le Nizerhy et Axel Martiche présentent les dispositifs financiers d'ores et déjà contractualisés avec la Région Rhône Alpes (Contrat Corridors Biologiques et PSADER), ceux en cours d'instruction ou de dépôt (Pôle de nature Massif Central pour obtention de crédits FEDER voir FNADT et Pôle de nature Rhône Alpes pour obtention de crédits de la Région en complément pour partie de ceux du FEDER et du FNADT) et celui à venir (convention d'objectifs avec la Région).

Sur la base de cette présentation globale, il est proposé d'organiser un groupe de travail spécifique pour travailler à l'élaboration de la convention d'objectifs qui serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 1^{er} juillet prochain.

Le groupe de travail est calé au jeudi 11 juin de 9h à 12h à la Maison du Parc.

4 – ERMITAGE DE LA CHARTREUSE DE SAINTE CROIX EN JAREZ : DEMANDE DE VALIDATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.

Au XIII^e siècle, dans le massif du Pilat, l'Ordre des Chartreux a fondé un monastère à Sainte-Croix-en-Jarez. Occupée de manière quasi continue, cette chartreuse fût en partie reconstruite au XVII^e siècle après des incendies et des Guerres de religion. Mais ce site a surtout connu un changement radical suite à la Révolution Française, époque à laquelle les Chartreux furent chassés pour laisser place à des civils et la chartreuse est depuis lors devenue le centre-bourg de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez.

Au cœur de cette ancienne chartreuse, le Parc naturel régional du Pilat a acquis en 1989 une cellule-témoin de Chartreux dans la deuxième cour. Cet espace est couramment appelé « Ermitage ».

L'Ermitage accueille régulièrement du public dans le cadre de visites guidées proposées par Saint Etienne Tourisme. L'Ermitage est protégé au titre des Monuments historiques.

Depuis 1989, le Parc a œuvré à restituer l'esprit « historique » de cette ancienne cellule de Chartreux.

Il a ainsi effacé les traces de l'occupation civile et restauré le bâtiment. Au-delà de la démolition des cloisonnements intérieurs et de la réfection des sols et de la restauration des portes extérieures, le Parc a reconstruit à l'identique le promenoir, une des pièces de la cellule permettant de réaliser un peu d'exercice, tant physique que spirituel, qui avait été écroulé.

Aujourd'hui l'ensemble des travaux menés a permis, depuis 1992, de proposer à la visite un ermitage se composant de plusieurs espaces dont l'organisation correspond encore à celle d'une cellule traditionnelle.

Autour de Saint-Étienne Métropole et du Parc du Pilat, l'ensemble des acteurs impliqués sur ce site ont décidé depuis 2010 de lancer un programme ambitieux de valorisation globale de l'ancienne chartreuse.

La question de l'accessibilité est au cœur du projet porté par l'ensemble des acteurs en présence.

Un diagnostic d'accessibilité, diligenté par Saint Etienne Métropole, a été réalisé à l'échelle de l'ensemble du site en août 2011.

Concernant l'Ermitage, le diagnostic faisait état de trois non conformités dont le détail est repris dans le document joint en annexe. Il précise, pour chacune de ces trois non conformités, si les aménagements ont déjà été réalisés ou s'ils restent à faire.

Ce document serait annexé à la demande de validation d'un Agenda d'accessibilité programmée, formalité devant être accomplie d'ici le 27 septembre prochain conformément à la réglementation en vigueur. Ce document précise la nature des travaux à engager, leur montant et leurs délais de réalisation.

Pour l'Ermitage, l'engagement se présenterait comme suit :

Dates prévisionnelles de réalisation des actions de mise en accessibilité : d'avril 2016 à avril 2017.

Nature des actions de mise en accessibilité : études de maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises, dépôt du permis de construire puis réalisation des travaux.

Estimation financière :

Année 1 – 13 320€ HT

Année 2 – 27 380€ HT

Saint Etienne Métropole centralise toutes les demandes afin de déposer un Agenda global à l'échelle du site.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la demande de validation d'un Agenda d'accessibilité programmée jointe en annexe et tout autre document à intervenir.

5 - MANIFESTATION D'INTERET AU TITRE DE LA CONVENTION « POLES DE PLEINE NATURE »

Fin janvier 2015, la Région Rhône-Alpes a formalisé une nouvelle politique d'intervention en faveur des territoires de moyenne montagne portant plus particulièrement sur le domaine touristique. Cette politique vise à favoriser l'adaptation des territoires de moyennes montagnes face aux évolutions climatiques mais aussi à l'affirmation de nouvelles formes de concurrences touristiques.

Afin de permettre ce repositionnement, la Région identifie 4 enjeux prioritaires qui doivent être abordés par les territoires souhaitant être soutenus :

- les mobilités (qu'il s'agisse de l'accès au territoire ou du déplacement au sein de la destination),
- les hébergements,
- les activités,
- les compétences et ressources humaines.

Sur la base d'un travail conjoint entre les services régionaux et le territoire souhaitant bénéficier de ce type de convention, la Région interviendra financièrement au taux moyen de 40 % pour la mise en œuvre de stratégies territoriales comprenant un maximum de 15 actions.

Afin de pouvoir postuler à ce nouveau dispositif, les territoires intéressés se doivent de transmettre à la Région un document de manifestation d'intérêt comprenant :

- une présentation synthétique des objectifs du futur projet,
- une stratégie argumentée,
- une description de la structure porteuse,
- la méthode et le calendrier de travail envisagés pour conventionner.

Ce premier dossier sera alors étudié par la Région avant de pouvoir engager la phase de préparation du projet de convention en tant que tel.

A noter que dans sa nouvelle politique en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région a exclu de financer, dans le cadre de la convention d'objectifs à intervenir avec chacun des Parcs, les actions relevant du développement touristique. Elle incite les Parcs à solliciter une intervention régionale au titre de la nouvelle politique touristique en faveur des territoires de moyenne montagne.

Il est proposé au bureau d'étudier et de valider un premier projet issu d'un échange en groupe de travail « offre touristique » le 11 mai 2015.

Axel Martiche présente les grands types d'objectifs qui pourraient être poursuivis au travers de ce dispositif Pôle de Nature. Ces objectifs se déclinent de ceux de la Charte du Parc, de la Charte européenne du tourisme durable, du projet Pôle de nature Massif central et du projet Leader mais aussi du plan d'actions élaboré dans le cadre des négociations entre le Parc, les EPCI et la Maison du Tourisme (autant de documents qui ont été travaillés avec les intercommunalités).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette manifestation d'intérêt et donne délégation à la Présidente pour finaliser le document à transmettre à la Région afin de manifester l'intérêt du territoire labellisé Parc naturel régional au dispositif Pôle de nature.

Charles Zilliox et Michel Devrieux souhaitent connaître les articulations possibles avec les financements de la Région disponibles via le Contrat de développement durable Rhône-Alpes CDDRA – Rhône PLURIEL.

Sandrine Gardet précise que le périmètre couvert par ce CDDRA ne comprend qu'une partie du territoire Parc, à savoir le secteur de la communauté de communes du Pilat Rhodanien et celui de la région de Condrieu. Elle indique également que le CDDRA actuel à une durée de vie limitée et que nous ne savons évidemment pas encore si ce type de contrat sera reconduit par la Région.

Axel Martiche répond que cette articulation sera bien évidemment à faire car la Région sera attentive à ces lignes de partage entre les financements régionaux comme le CDDRA ou le Pôle de Nature.

Charles Zilliox relate ce qu'il a entendu de la politique régionale en faveur du tourisme lors d'une réunion organisée par la Région à laquelle il a assisté récemment et notamment le fait que la Région souhaitait apporter un appui aux accompagnateurs de moyenne montagne.

Axel Martiche indique en effet que la Région souhaite que les candidatures au dispositif Pôle de Nature comportent un volet ressources humaines. Les travailleurs saisonniers dans le domaine touristique sont à ce titre une des priorités visées, mais cet enjeu est plus important pour les Alpes que pour le Pilat.

Christophe Faverjon s'interroge sur le montant d'aide que l'on peut obtenir en postulant à ce dispositif.

Axel Martiche indique que ce dispositif a été conçu par la Région pour permettre de déclencher l'obtention de financement européen en contrepartie de celui de la Région. Aussi considérant que la candidature du Pilat au Pôle de nature massif central permettrait l'obtention de 500 000 € de FEDER et le projet LEADER du Pilat permettrait d'envisager l'obtention de 300 000 € de FEADER, l'enveloppe régionale pourrait être de 800 000€.

Charles Zilliox demande s'il est possible d'obtenir une subvention pour le financement des salariés de structure.

Axel Martiche précise que ce point sera un point majeur des échanges avec la Région. Cette dernière semble en effet privilégier la création de postes nouveaux ou le recours à un prestataire extérieur.

Michel Bastien insiste sur le fait qu'il est prévu de travailler sur cette candidature Pôle de Nature en lien avec les intercommunalités compétentes et la Maison du Tourisme notamment.

Axel Martiche précise qu'une réunion de travail a d'ailleurs été fixée pour ce faire le 4 juin prochain à 18h à la Maison du Parc.

Christine De Lestrade s'interroge sur la manière dont les priorités d'action vont se faire.

Odette Frering estime que l'on se doit de faire cette manifestation d'intérêt dans la mesure où c'est la seule manière d'obtenir des crédits pour le développement touristique. Aussi il faudra bien veiller à ce que l'on n'oublie aucun projet.

Axel Martiche répond que le 4 juin sera l'occasion de travailler sur une priorisation (mais qui pourra être approfondie dans un second temps, et non au stade de la manifestation d'intérêt) et faire en sorte que nos partenaires nous aident à vérifier que l'on oublie rien (même si au stade de la manifestation d'intérêt nous ne sommes pas dans l'obligation de préciser trop finement les projets).

6 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR LE PARC DU PILAT.

6.1 Déclinaison de la nouvelle stratégie de communication du Parc du Pilat : la refonte du site internet.

Le site internet actuel du Parc du Pilat www.parc-naturel-pilat.fr a été créé en 2008.

Il est aujourd'hui le principal support de communication global du Parc du Pilat, reliant l'ensemble des thématiques portées par le Parc, et s'adressant à tous les publics. Avec une fréquentation de 8 000 connexions par mois, c'est un très bon vecteur de communication.

Aujourd'hui, sa plate-forme technique est dépassée, il est vulnérable en termes de sécurité. Il nécessite donc une évolution technique de fond. De plus, il n'est pas adapté aux consultations mobiles : smartphone et tablette. Or la part de consultation via ces supports devient majoritaire dans les usages numériques aujourd'hui.

Le site actuel a été créé en déclinaison de l'ancienne charte du Parc. Sa réécriture le repositionnera en adéquation avec la charte actuelle « objectif 2025 » et en déclinaison des préconisations de la nouvelle stratégie de communication en cours d'élaboration.

Pour ces trois raisons principales, la création d'un nouveau site internet pour le Parc du Pilat est aujourd'hui nécessaire.

Ce nouveau site internet devra prendre en compte les nouvelles orientations de la stratégie de communication en cours de finalisation :

- devenir le pivot de la communication numérique du Parc,
- représenter une entrée unique aux différentes thématiques traitées par le Parc, intégrer l'ensemble des sites internet (Pilat Patrimoines.fr, Leader.eu,...), afin d'éviter la dispersion et rationaliser les moyens,
- Etre ergonomique pour les supports mobiles pour faciliter cet usage.

Ce nouveau site devra maintenir un volet important de communication interne au syndicat mixte, à savoir l'extranet des élus et partenaires (aujourd'hui 450 inscrits). La fonctionnalité newsletter sera également conservée, voire améliorée. Enfin, la refonte de ce site permettra de mieux structurer la communication

touristique du Pilat, en repensant l'articulation avec le site www.pilat-tourisme.fr porté par la Maison du Tourisme du Pilat : présentation des sites du Pilat et information liée aux prestataires touristiques.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 30 000€ HT et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (Contrat de Parc) : 18 042€,
- Autofinancement : 11 958€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

Odette Frering suggère que le site internet puisse contribuer aux appels à projet/idée/volontariat lancés par les Communes en citant par exemple le cas de Chuyer qui souhaite qu'un collectif d'habitants se crée pour développer un projet d'habitat exemplaire sur une zone à urbaniser de la Commune.

Charles Zilliox propose que le site valorise, communique sur les actions exemplaires au regard de la charte du Parc menées par les différents acteurs du Pilat.

Michel Devrieux souhaite aussi pouvoir contribuer à la révision de ce site.

Sandrine Gardet répond à tous en indiquant que le rôle, le contenu de ce site internet est à définir dans le cadre du travail sur la révision de la stratégie de communication animé par Daniel Durr et qu'il ne faut donc pas hésiter à y participer.

Christine De Lestrade demande comment le coût de ce projet a été appréhendé. Sandrine Gardet répond que le budget a été appréhendé en consultant d'autres partenaires qui ont récemment révisé leur site internet.

7 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE:

7.1 : Appel à projet culturel 2015 - (Bravos de la Nuit):

Dans sa séance du 18 mars dernier, le Bureau a validé les propositions faites par le groupe de travail Actions culturelles, retenant huit dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet culturel 2015.

Dans sa séance du 22 avril, le Bureau a délibéré sur l'accompagnement de sept de ces dossiers.

Le dossier présenté par l'association des Bravos de la Nuit fait finalement apparaître un montant de dépenses éligibles inférieur à celui figurant dans le budget prévisionnel.

Il est proposé au Bureau de délibérer de nouveau sur ce dossier comme suit :

Les Bravos des hameaux

Maître d'ouvrage : Association Les Bravos de la nuit

Dans la continuation de l'expérience des Bravos d'automne 2013, l'association souhaite au dernier trimestre 2015, proposer 2 nouveaux spectacles autour du thème de la ruralité. La particularité de ces rendez-vous résidera dans le fait de proposer ces spectacles chez l'habitant et l'association souhaite dans ce sens travail en lien avec des agriculteurs.

Coût total prévisionnel : 3 520 € - soutien du Contrat de Parc : 2 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'accompagnement du projet présenté via le

8- OPERATION RURALE COLLECTIVE – AIDES AUX ENTREPRISES :

La Présidente rappelle que le Parc est maître d'ouvrage d'une Opération Rurale Collective (ORC). Le règlement de cette opération prévoit que le Parc assure directement le versement aux entreprises ou aux unions commerciales des subventions accordées par le FISAC et le Conseil Général du Rhône sur proposition du Comité de Pilotage de l'O R C.

Suite à une consultation écrite, le Comité de pilotage de l'Opération Rurale Collective du Pilat (ORC), a donné un avis favorable sur les dossiers suivant :

➤ **Aide à la communication des entreprises :**

- EURL La Galerie du Pilat (Mme Hélène Vacher) au Bessat pour la communication suite au déménagement de l'entreprise, pour un montant de dépenses éligibles de 926€ et une subvention attendue du FISAC de 463€,
- SCD Charpentes (M. Michel Cellard) à Chavanay pour des actions de communication pour un montant de dépenses éligibles de 2 491€ et une subvention attendue du FISAC de 1 245€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau autorise le versement des subventions proposées au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), sur présentation des factures, en fonction de l'avancement des travaux et de prélever la somme correspondante sur le compte 65748 subventions à répartir.

9 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADDEAR) :

L'ADDEAR 42 a comme objet principal de soutenir et mettre en place des actions de soutien et de développement d'une "agriculture durable, respectueuse de l'environnement, plus économe et plus efficace, source d'emplois et d'activités". Son orientation principale est celle de l'agriculture paysanne.

Pour cela, elle :

- accompagne des candidats à l'installation en agriculture ou en activités agri-rurales, grâce à un dispositif de tutorat,
- propose des diagnostics « agriculture paysanne », concernant l'autonomie de l'exploitation (décisionnelle, technique, financière), la qualité de produits, le travail avec la Nature, la transmissibilité des exploitations...,
- organise des formations sur des thèmes en lien avec son objectif (autonomie des exploitations, savoir-faire paysans, ...),
- soutien des initiatives alternatives pour l'organisation de circuits courts de commercialisation de produits agricoles,
- organise des échanges producteurs / consommateurs.

Les actions en découlant sont les suivantes : diagnostic d'exploitation "agriculture paysanne", opération "Ferme en Ferme", structure de vente locale de produits de l'agriculture paysanne "De la ferme au quartier", diagnostic d'exploitation sur l'autonomie alimentaire en élevage, formations (sols, pratiques vétérinaires innovantes (homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, méthode d'alimentation des animaux Obsalim, maïs population, prairies,...), accompagnement des créations et transmissions d'activités (diagnostics, cafés installation – transmission)...

La similitude des intérêts et des objectifs poursuivis sur un territoire partagé a amené le Parc du Pilat et l'ADDEAR 42 à se rapprocher et à s'associer pour la définition et la mise en œuvre de certains programmes d'actions.

Les domaines de coopération et de collaboration se sont ainsi développés entre les deux structures, notamment à travers la mise en place des cafés installation - transmission, de formations sur la valorisation agricole des milieux naturels ou de l'opération « De ferme en ferme ».

Il s'agit au travers de la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Pilat et l'ADDEAR d'unir nos forces pour travailler selon 3 axes principaux :

- Axe 1. Valoriser les produits issus de l'agriculture et le métier d'agriculteur
- Axe 2. Favoriser l'installation et la transmission des exploitations
- Axe 3. Améliorer la performance environnementale des exploitations agricoles

Le projet de convention joint en annexe formalise ce partenariat qu'il serait prévu de conduire sur la période 2015-2020. Des avenants annuels viendraient préciser les actions concrètes menées en déclinaison des 3 axes précités.

Le comité de pilotage agriculture durable présidé et animé par le Parc, dans sa séance du 2 avril 2015, a donné un avis favorable à cette convention. Il a été demandé de veiller à l'articulation avec les actions de la Chambre d'agriculture de la Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau autorise la Présidente à signer la convention jointe en annexe.

10 – AVENANT 2015 A LA CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADDEAR).

Pour l'année 2015, les projets conduits entre le Parc naturel régional du Pilat et l'ADDEAR 42 en déclinaison de la convention de partenariat 2015-2020 seraient :

En déclinaison de l'Axe 1 – Valoriser les produits issus de l'agriculture et le métier d'agriculteur :

- Action n°1.1 : Opération « De Ferme en Ferme » coordonnée par l'ADDEAR.

En déclinaison de l'Axe 2 – Favoriser l'installation et la transmission des exploitations :

- Action n°2.1 : Mise en place d'une réflexion globale territorialisée sur l'accompagnement de la transmission et de l'installation.
- Action n°2.2: Partenariat pour l'opération « café installation – transmission », temps d'échange pour favoriser l'interconnaissance (cédant/porteur de projet), faire évoluer les représentations des uns et des autres et favoriser la rencontre des projets et des personnes.
- Action n°2.3: Rencontre collective pour favoriser la création d'activités agraires.

En déclinaison de l'Axe 3 – Améliorer la performance environnementale des exploitations agricoles

- Action n°3.1 : Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations agricoles au travers de la réalisation de diagnostics d'exploitation individuels sur l'autonomie alimentaire.
- Action n°3.2 : Valoriser et préserver les milieux naturels (prairies naturelles, landes, pelouses, bois) et cultivés dans les systèmes d'élevage au travers une série de formations couplée à un accompagnement individuel à destination des éleveurs.

- Action n°3.3 : Réalisation de diagnostics globaux d'exploitation, notamment dans le cadre des Mesures Agro-environnementales et Climatiques du PAEC Pilat.

Le financement des actions a d'ores et déjà été sollicité, voire acquis, au travers notamment du PSADER du Pilat, du programme LEADER du Pilat, voire d'autres dispositifs connus par l'ADDEAR 42.

Le comité de pilotage agriculture durable présidé et animé par le Parc, dans sa séance du 2 avril 2015, a donné un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau autorise la Présidente à signer l'avenant joint en annexe.

Odette Frering demande comment concrètement les diagnostics d'exploitation se réalisent et si les agriculteurs y sont favorables.

Charles Zilliox explique que ces diagnostics sont réalisés notamment pour l'obtention par les agriculteurs de financement en contre partie de l'adoption de Mesures agro-environnementales et climatiques choisies par chaque agriculteur au regard de son diagnostic d'exploitation. Il indique que certains volets de ces diagnostics sont réalisés par les techniciens du Parc et d'autres par l'ADDEAR 42 ou la Chambre d'Agriculture.

Sandrine Gardet précise que quatre chargés de mission du Parc sont investis actuellement dans la réalisation de ces diagnostics : Caroline Champailier, Mylène Perrin, Nadège Douay et Michel Jabrin. L'objectif est que les dossiers des agriculteurs puissent être transmis à l'Etat au plus tard le 6 juin 2015.

11 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET RTE :

Le territoire du Parc est traversé par plusieurs types d'ouvrages électriques gérés par Réseau de transport d'électricité (RTE) :

- 24,233 kms de ligne 63kV
- 54,265 kms de ligne 225 kV
- 19,577 kms de ligne 400 kV, pour une longueur totale de 98,075 kilomètres.
- Un poste de transformation 400kV à Echalias
- Un poste de 63kV à Bessey

Aussi, considérant l'importance du territoire du Parc pour RTE et en déclinaison du partenariat initié le 31 mai 2013 entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et RTE, il est proposé une convention d'une durée de trois ans entre le Parc du Pilat et RTE posant les principes de collaboration entre ces deux organismes.

Les axes de collaboration portent sur :

- l'échange de données cartographiques,
- la préservation du patrimoine à l'occasion des travaux RTE,
- la mise en œuvre d'une démarche commune de développement durable, notamment au travers du projet TEPOS,
- l'information relative aux consignes de sécurité à respecter à proximité des ouvrages électriques,
- le soutien à des projets ruraux dans le cadre de la fondation RTE pour des projets d'économie sociale et solidaire.

Cette convention ne concerne pas le projet de renforcement de la ligne THT dénommé Deux-Loire, une convention spécifique sera établie à cet effet. La convention spécifique devrait porter sur la mise en œuvre de

mesures compensatoires consistant en des travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques à Graix (à proximité avec le projet de site classé des crêts), Planfoy et Saint Genest Malifaux (deux communes concernées par la ligne Deux-Loire) pour un montant de l'ordre de 700 000 €. Cette convention spécifique, bien que discutée depuis 2013, n'est toujours pas effective.

Contrairement aux conventions conclues avec le Parc de la Forêt d'Orient ou avec le Parc des Ballons des Vosges en avril dernier, la convention proposée n'est pas assortie d'un engagement financier annuel de 4 000€ de la part de RTE en contrepartie d'une action réalisée en déclinaison de la convention par le Parc. L'accès à la Fondation RTE et celui à l'appel à projet RTE-Fédération des Parcs, dont il est question dans le projet de convention, ne sont pas conditionnés à la signature d'une telle convention.

Les conventions habituellement signées entre le Parc et une entreprise privée nationale sont généralement signées en vue de l'obtention d'un soutien financier sous forme de mécénat de la part de l'entreprise en faveur d'une action menée par le Parc. A titre d'exemple, une somme de 8 000 € a été versée par GRT Gaz pour le projet de centre de ressources sur l'habitat durable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau émet un avis défavorable sur ce dossier et ne souhaite pas signer de convention avec RTE s'il n'y a pas engagement financier de la part de cette entreprise.

Charles Zilliox explique que depuis qu'il est maire, les crédits reçus en compensation de l'existence d'un poste électrique sur sa commune n'ont fait que diminuer (diminution par 3 du fait notamment de la réforme de la taxe professionnelle). Il pense qu'il ne faut pas hésiter à demander un appui financier à RTE.

Daniel Durr précise que si l'engagement de RTE revient à respecter l'environnement, cela n'est qu'un engagement à respecter la loi.

Bernard Soutrenon indique qu'il est par contre possible de répondre à un appel à projets de RTE pour avoir des financements.

Sandrine Gardet rappelle que cet appel à projets est accessible au Parc du Pilat que l'on signe ou pas la convention. Par ailleurs, le Parc avait déjà proposé un projet en réponse à cet appel à projets qui au final n'a pas été accepté par RTE, RTE ayant émis des réserves sur notre projet qu'il ne nous était pas possible de lever sans devoir changer totalement de projet.

12 – PARTICIPATION DU PARC DU PILAT AU PROGRAMME DE RECHERCHE « PSDR4 » SUR UN PROJET FILIERE FORET-BOIS : ENGAGEMENT DE TEMPS D'AGENT DU PARC.

Le programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) est initié par l'INRA en partenariat avec les Régions volontaires, dont Rhône-Alpes fait partie.

L'objectif est de rapprocher les équipes de recherche et les utilisateurs finaux, afin de garantir une meilleure adéquation des recherches aux besoins concrets des acteurs et une meilleure appropriation des outils et résultats produits.

Le Parc du Pilat a été sollicité pour prendre part à un projet de recherche PSDR, visant à développer des outils en faveur de la filière forêt-bois et de sa meilleure intégration aux dynamiques territoriales. Les membres du Bureau du Parc ont confirmé leur volonté de s'associer au projet en tant que partenaire, lors de la réunion du 18 mars 2015.

Une candidature technique a été déposée le 31 mars 2015 et est en cours d'étude par le jury scientifique national. Il s'agit maintenant de constituer le dossier administratif du projet, qui est à déposer pour le 19 juin si la candidature technique est retenue. Pour cela, chaque partenaire doit confirmer et quantifier sa participation au projet général.

Pour le Parc du Pilat, la participation aux différentes actions du projet concerne uniquement du temps de personnel mobilisé, qui se répartirait comme suit pour les 4 années du projet :

- animateur de la charte forestière (animation, suivi et coordination des actions) : 4 mois,
- Responsable du pôle Economie durable (encadrement, coordination générale) : 0,5 mois,
- Autres chargés de mission (énergie, biodiversité,...) sollicités ponctuellement (appui technique aux actions) : 0,5 mois.

Il est à noter que les actions de recherche auxquelles le Parc du Pilat s'associera sont déjà ciblées par la charte forestière (évaluation de chantiers d'exploitation, meilleure mobilisation des propriétaires privés, ...). L'investissement du personnel technique dans ce projet concorde donc avec des objectifs fixés par ailleurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'engagement du Parc dans les conditions susmentionnées.

12 - AVIS DU PARC DU PILAT SUR LE PLU ARRETE DE SAINTE CROIX EN JAREZ :

Les élus du Bureau sont appelés à se prononcer sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Sainte Croix en Jarez.

Odette Frering relate les propos qui ont été exprimés sur ce dossier lors de la réunion du Groupe de travail urbanisme du 13 mai dernier. Les services du Parc proposaient de ne pas ouvrir à la construction le secteur du Grand Valluy, en pente et exposé au Nord.

Or sur cette commune, le Groupe de travail a estimé qu'il y avait peu de secteurs urbanisables. Aussi, il a été préféré de proposer à la Commune des orientations d'aménagement détaillées et illustrées sur le Grand Valluy plutôt qu'un arrêt de l'urbanisation. Par ailleurs, le Groupe de travail a souhaité que soit indiqué à la Commune le fait que les réserves émises par le Parc pouvaient être levées grâce à l'appui technique du Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

13 – QUESTIONS DIVERSES.

13 – 1 Concerts en balade et Scènes aux Champs – édition 2015 :

- le 16 juillet à Maclas : le Parc sera représenté par Charles Zilliox,
- le 23 juillet à Saint Romain les Atheux : le Parc sera représenté par Michel Bastien,
- le 30 juillet à Saint Michel sur Rhône : le Parc sera représenté par Claude Bonnel,
- le 6 août à Thélis la Combe : le Parc sera représenté par Christophe Faverjon,
- le 13 août à Longes : le Parc sera représenté par Jean-Christophe Valluy.

13 - 2 Véhicule en autopartage – point sur la poursuite de l'expérimentation.

Sandrine Gardet indique que notre contrat avec CitéLib touche à son terme (fin du contrat : 31 mai 2015). Citélib propose un service d'autopartage comprenant un véhicule stationné sur le parking face à l'hôpital de

Pélussin, et ce depuis le 1^{er} juin 2013. Ce service est en place à titre expérimental et son financement minimal est assuré par le Parc avec une aide financière de la Région.

Une troisième année d'utilisation de ce service paraît nécessaire pour pouvoir finaliser convenablement la phase d'expérimentation. Citélib indique qu'en ville c'est la durée moyenne nécessaire avant l'entrée en rythme de croisière du service.

Citélib nous propose un tarif un peu plus avantageux que précédemment à savoir :

- lors d'une utilisation le week end, le coût sera dorénavant calculé en fonction des kilomètres effectués sans prendre en considération la durée d'utilisation du véhicule (c'est également le cas la nuit pour une utilisation entre 23h et 7h),
- sur le tarif mensuel que le Parc paye chaque mois pour éviter une perte de rentabilité à Citélib: soit 720 €/mois, continueront à être défalquer le coût de l'utilisation du véhicule par le Parc et de l'utilisation par d'autres que le Parc. Avec le nouveau contrat proposé, seront également défalquer le coût des abonnements contractualisés avec d'autres que le Parc.

Michel Devrieux demande à quel créneau horaire correspond le week-end.

Sandrine Gardet ne connaissant pas la réponse, elle propose d'interroger Rachel Voron, la chargée de mission mobilité du Parc et de rendre une réponse par mail ou à l'occasion de la réunion du prochain bureau.

Christine De Lestrade souhaite des précisions sur l'utilisation du véhicule.

Sandrine Gardet répond que ce véhicule est majoritairement utilisé par le Parc dans le cadre de son activité professionnelle. Il remplace un véhicule de service. Des salariés du Parc sont également abonnés à titre particulier. Via la Maison du Tourisme, sur les 4 premiers mois de l'année, le véhicule a été emprunté par 3 personnes (habitants de Pélussin ayant des difficultés dans l'utilisation d'internet, indispensable pour la réservation du véhicule).

Une fois les coûts d'utilisation du Parc et des autres utilisateurs défalqués des 720 €, il reste à la charge du Parc en moyenne 200 €/mois.

Christophe Faverjon estime ce prix intéressant s'il évite au Parc d'acheter un véhicule supplémentaire et considérant que ce coût comprend les frais d'essence, d'entretien et d'assurance du véhicule.

Pierre Schmelzle pense qu'il est regrettable que les tarifs proposés par Citélib restent basés sur une utilisation urbaine du véhicule malgré quelques efforts faits par Citélib pour s'adapter au milieu rural. Ce point reste à travailler avec Citélib.

Michel Forest demande si le véhicule a déjà été endommagé par l'un ou l'autre de ses utilisateurs.

Sandrine Gardet répond que la seule personne l'ayant endommagé et elle-même dans le cadre professionnel. De la tôle a été froissée mais dès le lendemain un véhicule était de nouveau à disposition. Le Parc n'a réglé que la franchise et ne s'est pas occupé de la réparation de la voiture.

Sandrine Gardet précise que si l'on souhaite continuer l'expérimentation une troisième année, nous ne bénéficierons plus du soutien financier de la Région. Elle indique que les services du Parc proposent de poursuivre les négociations avec Citélib pour tenter d'obtenir des conditions financières plus favorables au Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la poursuite de l'expérimentation pour une année supplémentaire à compter de Juin 2015 et autorise la Présidente à signer le contrat à venir avec Citélib.

13 - 3 Demande d'utilisation de la Marque de territoire :

Les membres du Bureau valident l'attribution de la marque de territoire au gîte l'Elixir situé à Sainte Croix en Jarez géré par Saint Etienne Tourisme et aux chambres d'hôtes Les Prairies de Mary, à Chavanay.